



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/202
S/1996/537
10 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 81 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 10 juillet 1996, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que S. E. M. Milan Milutinović, Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, a faite à la Réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est, tenue à Sofia, les 6 et 7 juillet 1996.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

* A/51/50.

ANNEXE

Déclaration faite par le Ministre fédéral des affaires
étrangères de la République fédérative de Yougoslavie
à la Réunion des ministres des affaires étrangères des
pays de l'Europe du Sud-Est, tenue à Sofia les 6 et
7 juillet 1996

Je tiens d'abord à remercier nos hôtes, et en particulier le Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, M. Pirinski, pour leur hospitalité et pour l'excellente organisation de la présente réunion, à laquelle nous attachons une grande importance. Je suis profondément convaincu que ce qui nous réunit ici c'est le désir commun, plus vif que jamais, de ranimer et de renforcer la coopération régionale et, ce faisant, de contribuer à la paix, à la sécurité, à l'édification durable de relations de bon voisinage et à une prospérité générale pour tous les peuples de la région.

À la première Conférence ministérielle, tenue à Belgrade en 1988, nous confirmions que nos pays adhéraient aux principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, comme base des relations et de la coopération entre les pays des Balkans. La République fédérative de Yougoslavie reste profondément attachée à ces principes, qui pour elle constituent la base de relations de bon voisinage et d'une coopération générale avec tous les pays des Balkans et de l'Europe du Sud-Est.

Malheureusement, les modifications intervenues en Europe et dans le monde au cours des dernières années ont retenti de façon tragique sur la région sensible des Balkans. La guerre civile en Bosnie-Herzégovine a prélevé un lourd tribut en vies humaines et a entraîné des destructions matérielles énormes. Les sanctions injustement imposées à la République fédérative de Yougoslavie ont causé de vastes dommages à toute la région, comme à l'ensemble de l'Europe. La restauration et l'essor de la coopération dans les Balkans est le meilleur moyen de rattraper le temps perdu et d'ouvrir des perspectives de développement économique et social plus rapides.

Dès le début de la crise yougoslave, la République fédérative de Yougoslavie a préconisé un règlement politique pacifique. Elle a apporté une contribution décisive à l'instauration de la paix en Bosnie-Herzégovine et à la conclusion et à l'application de l'Accord de paix de Dayton et de Paris. Elle s'est intégralement acquittée de ses obligations en vertu de cet accord. La signature, à Florence, de l'Accord sur le contrôle sous-régional des armements a donné une heureuse conclusion à la première phase des négociations sur les questions militaires. Nous sommes donc dans l'obligation, définie par l'Accord de Dayton, de parvenir, dans de futures négociations, à un accord sur le contrôle régional des armements, et de définir de nouveaux accords de sécurité dans cette partie de l'Europe. Cela sera notre commune contribution à l'élaboration d'un nouveau modèle de la sécurité en Europe au XXI^e siècle.

Nous attachons une importance prioritaire à l'application des volets civil et politique de l'Accord de paix. Cela est vrai en particulier de la préparation et de la tenue d'élections libres et démocratiques en Bosnie-Herzégovine prévues pour le 14 septembre, qui devraient aboutir à l'établissement d'organes et d'institutions légitimes.

Nous attachons une importance économique et politique primordiale à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'aux autres parties de l'ex-Yougoslavie. Parmi les conditions préalables essentielles au rétablissement de la confiance et de la coexistence figure le développement égal de toutes les régions de la Bosnie-Herzégovine et donc une égalité de traitement de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine dans la répartition des ressources financières. Nous sommes convaincus que les pays des Balkans considéreront ce processus comme allant dans le sens de leurs propres intérêts, et qu'ils y contribueront pleinement.

La République fédérative de Yougoslavie, qui a accueilli plus de 600 000 réfugiés de toutes nationalités, souhaite leur retour, dans des conditions de liberté et de sécurité, dans leur foyer. Elle est opposée à toute forme de pression et à tous obstacles administratifs ou autres qui empêcheraient les réfugiés de décider librement de leur lieu de résidence.

Je me plais à souligner que la République fédérative de Yougoslavie apprécie hautement la compréhension et l'attitude constructive manifestée par la majorité des pays des Balkans durant la crise yougoslave. Nous demandons à tous les pays des Balkans de concourir activement à la réintégration de la République fédérative de Yougoslavie dans toutes les organisations internationales, et notamment dans toutes les institutions financières internationales. Cela est une importante condition préalable du succès du processus de paix, du renforcement de la paix et de la stabilité et du développement d'une coopération générale dans la région. Nous nous attendons à ce que cet appui se reflète dans les positions communes qui seront prises à la présente réunion.

Nous considérons que la création d'un climat propice aux évolutions positives actuelles, économiques, technologiques, culturelles et autres en Europe et dans le monde conditionnent une insertion plus rapide des Balkans dans le processus actuel d'intégration européenne. Nous le constatons aussi dans la démarche de l'Union européenne à l'égard de la coopération régionale avec les pays de l'Europe du Sud-Est. La République fédérative de Yougoslavie appuie vivement cette démarche. Il est dans l'intérêt commun des pays de l'Union européenne de soutenir le renforcement de notre coopération mutuelle, par des liens plus étroits entre nos pays, sur le plan de l'économie, du marché, de l'équipement et surtout des ressources humaines.

Tous les pays des Balkans sont soucieux de créer des relations exemplaires de bon voisinage et de nouer entre eux des relations privilégiées de partenariat. Ce n'est que par ces efforts constructifs, par la patience et par la confiance mutuelle que nous pourrions créer un climat favorable au règlement pragmatique de toutes les questions en suspens et en particulier des questions bilatérales.

Les États qui ont été créés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ont été invités à apporter une contribution à la construction de ces relations dans notre région par un processus de normalisation complète des relations mutuelles. Dans sa déclaration constitutionnelle du 27 avril 1992, la République fédérative de Yougoslavie s'est déclarée disposée à respecter intégralement les droits et les intérêts des États nouvellement créés dans le territoire de l'ex-Yougoslavie et elle a confirmé qu'elle n'avait aucune revendication territoriale. Elle a maintenu cette position pendant toute la crise, et continuera de le faire à l'avenir. Elle s'est engagée à mener à son terme cette normalisation, qui a déjà donné des résultats importants.

Créer les conditions qui permettent à tous les citoyens des Balkans de jouir de l'égalité des droits, quelle que soit leur nationalité ou leur religion et leur offrir des chances égales de tirer parti des acquis démocratiques et de civilisation du monde moderne : telle est la mission qui incombe à notre génération. De par sa constitution et ses lois, la République fédérative de Yougoslavie garantit à tous ses citoyens, indépendamment de leur nationalité, de leur religion ou autres caractéristiques, la pleine égalité au regard des normes les plus élevées dans le monde.

Nous sommes convaincus que le moment est venu pour tous les pays des Balkans de se tourner vers leur avenir commun et de se consacrer à la réalisation des objectifs suivants :

- Encourager un dialogue politique et une coopération multilatéraux à tous les niveaux et sur toutes les questions d'intérêt commun. Dans ce contexte, nous préconisons la création, dans les meilleurs délais, d'une Assemblée consultative des pays des Balkans qui se réunirait soit périodiquement soit en tant que de besoin et où siègeraient à titre permanent des délégations des parlements de tous les pays des Balkans;
- Faire du développement économique, dynamique et harmonieux des Balkans une priorité en adoptant diverses mesures, notamment en créant les conditions propices aux investissements de capitaux par les institutions financières internationales, l'Union européenne et les pays dotés d'importantes ressources d'investissement;
- Réduire les barrières administratives, douanières et autres barrières artificielles et les éliminer à terme;
- Coopérer à harmoniser les législations nationales et celles de l'Union européenne;
- Établir des relations directes entre les banques et créer des banques commerciales mixtes et accélérer le processus de création d'une banque régionale des Balkans;
- Instituer des critères économiques, une politique rentable de modernisation des infrastructures de transport, instaurer la coopération dans le domaine des services aériens et créer un organisme de contrôle de la sécurité du trafic aérien dans les Balkans;

- Arrêter des positions communes devant les organisations internationales dans le domaine des télécommunications;
- Organiser les réseaux électriques des pays des Balkans en un réseau dont celui de la République fédérative de Yougoslavie pourrait devenir la plaque tournante et coopérer à l'établissement de liaisons entre les gazoducs et oléoducs nationaux;
- Mettre en place un programme autonome de protection de l'environnement des pays des Balkans (Programme pour l'environnement des Balkans), c'est-à-dire créer un centre pour l'environnement. La République fédérative de Yougoslavie serait honorée d'abriter ce centre. Nous sommes convaincus que ce type de coopération accélérerait et faciliterait l'application des normes européennes;
- Amener les services de police et autres services compétents à coopérer pour lutter contre les syndicats du crime, le terrorisme, le trafic d'armes et de stupéfiants et le blanchiment d'argent;
- Instaurer la coopération, dans le domaine de l'information, de la science, de la culture, de la gestion, du tourisme et en d'autres domaines (Pool des Balkans); la coopération a déjà enregistré des résultats importants et mérite notre appui concerté et constant.

Aujourd'hui, les populations des Balkans se trouvent placées devant un choix : rester désunies ou joindre leurs efforts à ceux des autres populations d'Europe pour emprunter le chemin de la prospérité commune. S'appesantir sur les différences dans les Balkans ne fera que déstabiliser l'Europe tout entière; au contraire, les populations de la région devraient s'unir dans un sursaut en faveur de la paix et de la prospérité économique et autre. Si nous échouions dans cette entreprise, nous courrions le risque de nous retrouver pendant longtemps en marge de l'évolution du monde moderne. Force nous est donc d'entreprendre résolument de venir à bout de nos vieilles querelles qui nous ont souvent été inspirées par d'autres, en ayant recours au dialogue et à la coopération dans tous les domaines.

Cela étant, nous sommes convaincus que l'initiative lancée par le Premier Ministre bulgare, M. Zhan Videnov, et à laquelle la Yougoslavie a pleinement souscrite, marquera un nouveau point de départ sur le chemin qui conduit vers la création d'une communauté de peuples des Balkans égaux en droit et la transformation de la région en une zone de paix durable, de stabilité, de prospérité et de bon voisinage.

La République fédérative de Yougoslavie est prête à concourir pleinement à la présente réunion à la conclusion d'accords et à la définition d'un programme et d'un plan d'activités concrets de nature à ouvrir des perspectives de coopération régionale dynamique dans l'intérêt de tous les pays des Balkans.
